

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 1^{er} juillet 2024 à 18h30

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} juillet à 18h3o, le Conseil Municipal de la Commune de Boisset-lès-Montrond, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation: 24/06/2024

Présents:

Mesdames Claudine COURT, Jacqueline BOUIX, Rosemarie BREUILLAUD, Gisèle MELONI, Thérèse RICHARD, Messieurs René HRYNIOW, Gilles PERRONNET

Absent excusé: Magali BOURRAT pouvoir donné à Claudine COURT

Absents: Madame Sophie ROCHETTE, Messieurs Alexandre CUNHA, David NARCE, Pierrick URREA

Secrétaire : Gisèle MELONI

Nombre de conseillers

En exercice :	12
Présents :	7
Représentés :	1
Absent :	4
Votants :	8

Les guels forment la majorité des membres en exercice.

Madame la Maire souhaite ajouter 3 points :

- Mise à jour de la délibération de la demande de subvention d'une enveloppe territoriale pour la maison jouxtant l'école
- Déposer un dossier de subvention « amende de police » pour le plateau traversant venelle école
- Signer la convention avec Loire Forez agglomération pour l'acquisition de porte-vélos

Le Conseil Municipal accepte ces points supplémentaires

1. Approbation du conseil municipal du 13/05/2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

2. EPORA : signature ordre de mission d'une étude pré-opérationnelle

Commune en pleine croissance de la plaine du Forez, Boisset-lès-Montrond a construit ses ambitions de revitalisation du centre-bourg sur une réflexion ensemblière articulant :

- habitat,
- qualité des mobilités douces et de l'espace public,
- services à apporter aux usagers de la commune,
- renouvellement de l'ancien tissu agricole structurant le centre-bourg,
- une plus grande mixité sociale,
- renforcement de la vie de « village » à travers la rencontre et les échanges.

Pour cela, la commune a travaillé avec les différents acteurs du territoire à la définition de sa stratégie de centre-bourg :

 Une note d'enjeu en partenariat avec Loire Forez Agglomération (LFA) qui a permis à la commune de coconstruire une base de stratégie de revitalisation du centre-bourg – 2020 (en annexe)

- Un plan guide des aménagements pour une voie verte communale ainsi que ses connexions et espaces publics attenants. Il en qui a tracé les objectifs de qualités, identifié les actions à dérouler et les sites stratégiques sur lesquels concentrer l'action publique – 2022 (en annexe)
- La traduction du projet de revitalisation dans le PLU intercommunal de LFA à travers le règlement urbain et ses différents documents prescriptifs.

EPORA, à la suite de la convention d'étude et de veille foncière signée en mars2023, nous propose une étude dans laquelle les opérations d'accompagnement et de faisabilité seront définies. Un ordre de mission sera signé pour une durée de 6 mois, le montant des honoraires s'élèvera à 29 600 HT pris en charge à 50% par EPORA dont la tranche optionnelle. L'étude fera l'objet de comités techniques et de comités de pilotage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité

3. Création d'un service commun DECI LFa:

LFa avait envoyé un questionnaire aux communes afin d'établir un état des lieux sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). 94% des communes ont répondu.

LFa propose aux communes d'adhérer au service commun, sous les conditions suivante s :

- Service commun avec gouvernance propre
- Adhésion ferme pour 4 ans
- Une mission socle obligatoire et des missions annexes
- Un dispositif basé sur des coûts par mission
- La compétence DECI reste communale.

Nous vous proposons de choisir :

Option	Nombre de poteaux	Coût de l'unité d'œuvre	Montant total
« Socle » Contrôle PI (durée 4 ans)	17	37 €	2 516 €
« Optionnelle » Entretien, maintenance et signalisation (durée 2 ans)	17	76 €	2 584 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité, l'adhésion au service commun et valide les options proposées.

4. Ecole : suite fermeture de classe

Madame la Maire donne lecture du courrier reçu de l'équipe pédagogique.

Cette dernière souhaite conserver la classe à côté de la bibliothèque et organiser une salle des professeurs dans la classe mansardée. Le hall d'entrée serait un lieu d'accueil et de loisirs pour les enfants durant les horaires scolaires. Il serait également utilisé par le périscolaire.

Nous pensions utiliser la classe fermée en un lieu d'accueil et d'échanges entre tous les intervenants du milieu scolaire, école et périscolaire. Des animations bibliothèques, en dehors de la période scolaire, utilisera cette salle partagée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la mise en place de cette salle partagée.

5. Mouvement du personnel

Océane a travaillé sous contrat aidé durant un an et sous contrat à durée déterminé durant un an également.

Nous souhaitons l'embaucher définitivement et pour cela elle doit faire une période en qualité de stagiaire pour préparer la formation d'intégration à la fonction publique.

Entretiens demain de personnes pour le poste d'ATSEM pour la classe de Valérie, poste en contrat aidé. Aide sur 26h maxi, à 40%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité ces décisions.

6. Travaux sécurisation RD 105

Nous souhaitons sécuriser et améliorer le cheminement piétons et écoliers le long de la RD 105 Route de la Gare. Deux secteurs ont été identifiés :

■ Entre le chemin de Gand et l'arrêt transport scolaire

Au droit des parcelles AC 178 et AC 13

Débroussaillage avec dépose de l'ancienne clôture en bois et réfection de l'accotement par un stabilisé en GNT depuis la Croix jusqu'à l'arrêt des BUS, avec maintien du fossé existant le long de la clôture.

Au droit du lotissement Lavergnat

Curage des fossés A et B avec un léger déplacement afin de maintenir une bande ce circulation piétonne de 1,50 m de large depuis la protection en potelets, qui elle-même sera implantée à 50 cm en retrait de la bande de roulement.

Il est à noter que l'entrée charretière qui donne accès à la parcelle agricole AD 127, jugée trop étroite pour l'accès d'un tracteur avec remoque, sera élargie d'un élément de buse de 2,36 ml. (coût non chiffré dans le devis, mais estimé à 100€ HT.

Busage du fossé C avec réalisation d'un regard de liaison.

Enveloppe Financière :

oppe i main	.1010.		
Zone 1:	Entreprise GOURGAUD	Devis du 29/05/2024	4 128.00€ TTC
Zone 2 :	Entreprise GOURGAUD	Devis du 29/05/2024	9 187.20€ TTC
	Accès d'un tracteur		120.00€ TTC
	Montant total des t	ravaux	13 435.20€ TTC

7. Cantine : prix repas et modification règlement intérieur

Notre prestataire a augmenté de façon importante les tarifs.

OGEC Sainte-Claire, lycée de Sury, ont fait les comptes. Ils sont fortement déficitaires. Ils doivent donc augmenter les tarifs qui se décomposent de la façon suivante :

Prix du repas : augmentation de o.3o €

Prix du transport : cette prestation n'était pas facturée en 2023-2024 et s'élèvera à 0.25 € par repas

	2024	2025 Proposition
Prix de vente du repas (à partir du 01/09/2024)	4.20€	4.50 €

Modification règlement intérieur :

Dans le règlement intérieur de la cantine, il est stipulé :

« Les inscriptions s'effectuent au plus tard : mardi 9h et vendredi 9h. »

Nous souhaitons modifier par: au plus tard vendredi 9h pour la semaine suivante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité :

- Le prix du repas au 01/09/2024 s'élèvera à 4.50 €
- Modification du règlement intérieur pour les réservations.

8. Subvention abris-bus

En partenariat avec Loire Forez agglomération, nous pouvons installer un abri-voyageurs à côté de la bibliothèque au centre bourg. Cet abri sera co-financé par la Région et Loire Forez agglomération.

Le modèle choisi est abri voyageur modèle INTEMPOREL NATURA en bois et métal.

La commune financera la dalle béton et la pose. Le montant des travaux s'élèvera à 1 960 €

La subvention de la Région représentera de 80%, du montant HT, soit 1 568 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette demande.

q. Mobilier urbain venelle école

Nous devons valider le devis pour le mobilier urbain. La société RONDINO a été choisie pour l'acquisition et l'installation d'assis-debout, de banc, et de barrières pour un montant HT de 8 992.36 €.

Cette acquisition a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat du mobilier urbain.

10. Mise à jour délibération de la demande de subvention de la maison jouxtant l'école :

Nous avions déposé une demande de subvention « enveloppe territoriale » en 2021. Cette demande, trop ancienne, doit être mise à jour avec les montants des travaux actualisés. Les travaux engagés s'élèveront à 121823.79 € HT, les honoraires engagés s'élèveront à 12180.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette mise à jour.

11. Amende de police : Plateau traversant

Madame le Maire informe le conseil qu'il est souhaitable d'organiser l'entrée et la sortie des élèves entre la venelle et la voie verte. C'est pourquoi, elle propose au conseil l'aménagement d'un plateau traversant.

Le montant des travaux s'élèverait à 52 515€.

Une demande de subvention sera déposée au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cet aménagement.

12. Convention avec LFa porte-vélo :

Madame le Maire présente au conseil la possibilité de signer une convention avec LFa afin de subventionner, sur la venelle de l'école, l'acquisition de porte-vélos.

Afin d'améliorer le service rendu aux usagers du vélo sur le territoire communautaire, Loire Forez a décidé de mettre en place un fonds de concours destiné à l'installation de supports de stationnements vélo.

Le projet d'installation de supports pour le stationnement des vélos pourra être accompagné par commune et par an. L'accompagnement financier ne peut pas intervenir sur les dépenses liées à la réalisation de dalles permettant de positionner le support de stationnement pour les vélos.

Le fonds de concours ne peut excéder 40 % du coût HT (hors dalle) pour les supports. Le montant minimum de dépenses est de 200€ HT/projet. Pour chaque projet, la subvention annuelle est plafonnée à 2 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité ce projet et autorise Madame la Maire à signer cette convention.

13. Questions diverses

Rentrée scolaire, accueil parents avec l'école, Léo LAGRANGE et le Sou des écoles.

La séance est levée à 19h40

Prochaine réunion du conseil : lundi 14 octobre 2024 à 18h30

La secrétaire Gisèle MELONI La Maire Claudine COURT